Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES celerol LU 7603

UFI:

PWN3-Y0M9-900Q-UU42

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5 93073 Neutraubling

 N° de téléphone
 +49 9401 70-3020

 N° Fax
 +49 9401 70-3696

 e-mail
 kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1; H304

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mentions de danger (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale et nationale.

UFI:

PWN3-Y0M9-900Q-

UU42

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la	a substance	Indica comp	ntions lémentaires		
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Conce	entration		%
	Index / REACH					
1	Hydrocarbures, en	C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques				
	-	Asp. Tox. 1; H304	>=	25,00 - <	50,00	% en
	920-901-0	EUH066				poids
	-					
	01-2119456810-40					
2	hydrocarbures, C1	1-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques				
	-	Asp. Tox. 1; H304	>=	25,00 - <	50,00	% en
	927-285-2	EUH066				poids
	-					
	01-2119480162-45					
3	Hydrocarbures, C1	1-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques				
	-	Aquatic Chronic 4; H413	>=	10,00 - <	25,00	% en
	918-167-1	Asp. Tox. 1; H304				poids
	-	EUH066				
	01-2119472146-39	Flam. Liq. 3; H226				

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en recpectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fffets

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Combattre un incendie important par un jet d'eau pulvérisé ou la mousse résistant à l'alcool.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration auxpostes de travail et par une extraction générale convenable. Si cetteventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A/P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié NBR

Epaisseur du matériel >= 0,38 mm Temps de passage >= 480 mm

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agregation	
liquide	
Etat/Coulour	

Etat/Couleur

liquide

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

incolore			
Odeur			
légère			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	60	°C
Méthode	DIN EN ISO 2719		
Température d'inflammation			
Valeur	DIN 54704	265	°C
Méthode	DIN 51794		
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion		0.0	0/ 2001
Valeur		0,6	% en vol
Limites supérieure d'explosion		0.5	0/
Valeur		6,5	% en vol
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité Valeur		0,78	a/om³
Température de référence		0,76 15	g/cm³ °C
Méthode	DIN 51757		
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	insoluble		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeu	r log)		
Donnée non disponible.			
Viscosité			
Valeur		3,8	mm²/s
Température de référence	DIN 51500	20	°C
Méthode	DIN 51562		
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts; solutions caustiques fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tox	Toxicité orale aiguë				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2	2%	-		918-167-1
	aromatiques				
DL5	0	>		5000	mg/kg de poids corporel
Esp	èces	rat			
Métl	hode	OCDE 401			
Sou	rce	ECHA			

Tox	Toxicité dermale aiguë					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 1	2%	-		918-167-1	
	aromatiques					
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel	
	èces hode rce	rat OCDE 402 FCHA				

Toxicité aiguë par inhalation Donnée non disponible.

Corr	Corrosion cutanée/irritation cutanée				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2	2%	-	918-167-1	
	aromatiques				
Espé	èces	lapin			
Méth	node	OCDE 404			
Sour	ce	ECHA			
Éval	uation	Non irritant			

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2	2%	•	918-167-1		
	aromatiques					
Esp	èces	lapin				
Métl	hode	OCDE 405				
Sou	rce	ECHA				
Éval	luation	Non irritant				

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

Sen	Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2	2%	-	918-167-1		
	aromatiques					
Voie	d'exposition	Peau				
Espe	èces	cobaye				
Méth	node	OCDE 406				
Soul	rce	ECHA				
Éval	uation	non sensibilis	ant			

Mut	Mutagénicité sur les cellules germinales					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE			
	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2 aromatiques	2% -	918-167-1			
Sou	rce	ECHA				
Eva	luation/Classement	Compte tenu des données dispense sont pas remplis.	onibles, les critères de classification			

	Toxicité pour la reproduction					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE			
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < aromatiques	2% -	918-167-1			
Sou	rce	ECHA				
Eva	luation/Classement	Compte tenu des données disp ne sont pas remplis.	onibles, les critères de classification			

Can	cérogénicité		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2	2% -	918-167-1
	aromatiques		
Soul	rce	ECHA	
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disp	oonibles, les critères de classification
		ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

Nom commercial: KRONES celerol LU 7603

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 08.06.2021 Version remplacée: 1.0.2, établi le: 19.05.2020 Région: FR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760809